

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze et le dix-sept février à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Blagnac, régulièrement convoqué par lettres en date du vingt et un janvier et du dix février deux mille onze s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, l'Hôtel de Ville, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur KELLER – Maire

Monsieur LOUMAGNE – Premier Adjoint

Monsieur BERGON - Monsieur CARLES - Madame FOLI - Monsieur BIDOUILH - Monsieur BOUREAU - Madame BUISSON - Madame CALVAIRAC - Madame COMBES - Madame COUFFIGNALS - Madame LABORDE - Monsieur TEJEDOR - Monsieur RIGOUT.

Adjoints

Monsieur AJAS - Madame BASTIEN-CANDOTTI – Madame BENNAMA - Madame CHEZE - Madame COUDREAU - Monsieur GABARRE - Madame GUERY - Monsieur INDELICATO - Madame MASSETTE - Madame NENADITCH.

Conseillers Municipaux délégués

Madame CAMBOULIVES – Madame IZAGA - Monsieur LEONARD - Madame POINSOT - Monsieur RASTOUL - Monsieur VALETTE.

Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Madame BENNAMA – conseillère municipale déléguée – a donné pouvoir à **Monsieur LOUMAGNE** – Premier adjoint

Monsieur BOYER - conseiller municipal délégué - a donné pouvoir à **Madame FOLI** - adjointe

Mademoiselle BOUSQUET-FABRE – conseillère municipale déléguée – a donné pouvoir à **Monsieur BOUREAU** – adjoint

Monsieur BRIAND - conseiller municipal - a donné pouvoir à **Monsieur RASTOUL** - conseiller municipal

Monsieur DUBOS - conseiller municipal délégué - a donné pouvoir à **Monsieur GABARRE** conseiller municipal délégué -

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**

 - Date de convocation : **10 décembre 2010**
 - Date d'affichage : **10 décembre 2010**

- Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et des documents utiles à la préparation de la séance : **10 février 2011**
- **Monsieur GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.
- Le **procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010**, envoyé aux élus le 10 février 2011 avec les documents préparatoires à la séance, **a été approuvé à l'unanimité**.

LORS DE CETTE SEANCE DU 17 FEVRIER 2011, LES QUESTIONS CI-DESSOUS ONT ETE ABORDEES ET LES DELIBERATIONS SUIVANTES ONT ETE ADOPTEES A L'UNANIMITE SAUF MENTION SPECIALE.

OUVERTURE DE SEANCE

MONSIEUR LE MAIRE a ouvert la séance en évoquant les points suivants :

- La visite présidentielle à Airbus : le jeudi 13 janvier, le Président de la République a présenté ses vœux aux acteurs économiques français et les bons indicateurs de croissance de la région ont été évoqués à cette occasion, notamment en matière d'industrie aéronautique et spatiale.
 - L'extension de la Communauté urbaine – un nouveau pas vers la métropole : le Grand Toulouse regroupe désormais 37 communes soit 707 000 habitants et son territoire couvre 460 km².
 - La ligne de tramway « Envol » : cette nouvelle ligne desservira l'aéroport et la zone aéroportuaire (14 000 emplois). Les réunions d'information et de concertation se sont succédées durant la semaine. L'enquête publique sera lancée à l'automne et les travaux démarreront en avril 2012 pour une mise en service au printemps 2014.
 - « Aéroscopia », le futur parc de découverte aéronautique : le projet est en cours d'instruction. Le choix du délégataire chargé de la gestion de cet équipement - attendu depuis longtemps par la communauté aéronautique - sera opéré en juin de cette année et le lancement d'Aéroscopia aura lieu symboliquement juste avant le salon aéronautique du Bourget. Les travaux débuteront en septembre 2011 pour une ouverture prévue durant l'été 2013.
 - Les distinctions obtenues par Blagnac : la commune a été distinguée à plusieurs titres :
 - Au titre de sa bonne gestion : dans le classement 2011 des villes les mieux gérées de France, réalisé par une agence indépendante de notation des collectivités locales, « Public Evaluation System », Blagnac est en 7^{ème} position (avec une note supérieure à 16 sur 20) et la 1^{ère} de Midi-Pyrénées. Seules 42 villes ont obtenu une telle moyenne.
 - Au titre de sa prospérité : Le Journal du Net place Blagnac en 2^{ème} position sur les 444 villes de France de plus de 20 000 habitants au regard du ratio emplois/actifs (1,4 emploi disponible pour 1 actif) ;
 - Au titre de sa qualité de vie : dans le cadre de l'enquête du quotidien « La Dépêche du Midi » « *Où vit-on le mieux dans l'agglomération toulousaine ?* », le 27 janvier, Blagnac a reçu le « trophée de la qualité de la vie » dans la catégorie des villes de plus de 3 500 habitants.
Une distinction qui tient en deux mots : équilibre (un tiers d'espaces verts, un tiers d'habitat, un tiers d'activités) et dynamisme (autant d'emplois que d'habitants et de nombreux services proposés)
-

DECISIONS DU MAIRE

RAPPORTEUR : **MONSIEUR LE MAIRE**
ET LES ADJOINTS CONCERNES

1. MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 3 DECEMBRE 2010 AU 3 FEVRIER 2011

Aucune observation n'a été émise.
Cette question n'est pas soumise au vote.

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

RAPPORTEUR : **MONSIEUR BERGON**

2. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : MISE EN PLACE DE BORNES ELECTRIQUES DANS LE PARC DU RITOURET

Le coût total de ce projet est estimé à 210 823 €.
Part restant à la charge de la commune 61 053 €.

URBANISME

RAPPORTEUR : **MONSIEUR BIDOUILH**

3. ACQUISITIONS ET VENTES IMMOBILIERES

A – ÉCHANGE DE PARCELLES AVEC LA SOCIETE SEAC

Dans le cadre du projet de restructuration des sites techniques de la ville, et suite à la préemption de la propriété MANIFACIER (local PRECIMECA), les emprises concernées sont :

- terrain cédé par la ville à la société SEAC : parcelles cadastrées section n° 207 et 11p. pour une surface totale de 2174 m².
- terrain cédé par la société SEAC à la Commune : parcelle cadastrée section AR n°1p. pour une surface de 1883 m².

Les modalités financières relatives à cette opération sont les suivantes :

- évaluation du terrain cédé par la ville : 217 500 € HT
- évaluation du terrain cédé par la société SEAC : 188 300 € HT
- soulte à la charge de la société SEAC : 29 200 € HT

Ces modifications de propriété entraînent des travaux de réaménagement au sein de la société SEAC, qui seront pris en charge par la ville (110 000 € HT représentant le coût de réfection de la clôture, le démontage et la réimplantation des structures modulaires légères sur sol en dur le long des nouvelles limites parcellaires).

B – VENTE D'UNE PARCELLE À LA SOCIETE « NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL » – DECLASSEMENT DE L'EMPRISE – AUTORISATION DE DEPOSER LA DECLARATION PREALABLE ET DE REALISER LES TRAVAUX

Parcelle cadastrée section AH n° 480 pour 139 m². Le service des Domaines a évalué cette emprise à 19 000 € HT soit 22 724 € TTC.

C – AMENAGEMENT DE LA RUE ANDRE GIDE : ACQUISITION D'EMPRISES AUX RIVERAINS

Le prix de ces terrains ayant été fixé à 50 €/m² par le service des Domaines :

- acquisition d'une parcelle de 2m² à M.CAU (montant : 100 €)
- acquisition d'une emprise de 22 m² (montant : 1 000 €) appartenant à Monsieur AVEROUS en sus d'une superficie de 64 m² (montant : 3 200 €) qu'il avait cédé alors au franc symbolique à la ville pour cette opération dans l'attente de la finalisation du projet
- cession à M.AVEROUS d'une emprise de 215 m² (montant : 10 750 €)
- montant de la soulte due par M. AVEROUS : 6 450 €.

4. SCOT – SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE – OBSERVATIONS DE LA COMMUNE DURANT ENQUETE PUBLIQUE

Il est demandé que :

- les cartes des espaces naturels et agricoles reprennent fidèlement le tracé de la trame verte du Grand Toulouse, du moins pour ce qui concerne son territoire, a minima qu'elles soient corrigées dans le respect des projets urbains connus et dans la logique d'extension et d'intensification urbaine que le SCOT fait par ailleurs prévaloir sur Blagnac;
- l'hypothèse particulière de reconversion de locaux de services existants en locaux de commerces de détail sur le pôle commercial majeur de Grand Noble soit possible dans la version du SCOT approuvé, dès lors qu'elle n'est pas créatrice de Surface Hors Oeuvre nouvelle ;
- la création d'une nouvelle offre commerciale adaptée à la future population accueillie sur la ZAC Andromède soit tout à fait possible
- la reconversion réaliste des zones classées UFa, attenantes au pôle commercial majeur de Grand Noble, vers des activités de bureaux, de services, et de commerces, ne soit pas bloquée dans le futur par le plafond de 90 000 m² de surface commerciale inscrit au SCOT ;
- les droits à construire octroyés dans le cadre des cahiers des charges de cessions de terrain de la ZAC du Grand Noble, créée antérieurement à la loi SRU, soient respectés dans le cas où leurs détenteurs en feraient la demande;
- la flèche en pointillé jaune sur la carte des projets de voirie figurant un futur franchissement de la Garonne nord soit supprimée au niveau de la zone des Quinze Sols et repositionnée géographiquement conformément au consensus acté par le passé au sein du SIVOM Blagnac Constellation, c'est-à-dire au sud de Seilh, en limite avec Beauzelle.

(SCOT à consulter sur <http://www.scot-toulouse.org/spip/index.php>)

CETTE DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR :
28 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE
« BLAGNAC A CŒUR » CONDUIT PAR BERNARD KELLER
1 VOIX DE MONIQUE IZAGA ET 1 VOIX DE BRIGITTE CAMBOULIVES
3 VOIX DU GROUPE « CHANGEONS D'AVENIR »
CONDUIT PAR SACHA BRIAND

2 ABSTENTIONS DU GROUPE « MIEUX VIVRE À BLAGNAC »
CONDUIT PAR REGIS LEONARD

ADHESIONS A DIFFERENTS ORGANISMES

RAPPORTEUR : MONSIEUR LOUMAGNE

5. ADHESION A L'ASSOCIATION DES ACHETEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (AACT)

Montant de l'adhésion annuelle : 180 €

6. ADHESION A L'ASSOCIATION INTERDOC

Montant de l'adhésion annuelle : 120 €

7. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION « AVENIO UTILISATEURS » REGROUPANT LES UTILISATEURS DU LOGICIEL AVENIO

Montant de l'adhésion annuelle : 60 €

8. ADHESION AU « CENTRE DE RESSOURCES SUR LA NON VIOLENCE DE MIDI PYRENEES »

Montant de l'adhésion annuelle : 30 €

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORTEURS : MONSIEUR LOUMAGNE

9. MISE À JOUR DES EFFECTIFS DE LA VILLE :

A - SUPPRESSION D'EMPLOIS :

Filière administrative

- Rédacteur principal : 2
- Rédacteur : 9
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe : 4
- Adjoint administratif de 1^{ère} classe : 2
- Adjoint administratif de 2^{ème} classe : 8

Filière technique

- Ingénieur : 2
- Technicien principal de 1^{ère} classe : 3
- Technicien principal de 2^{ème} classe : 9
- Agent de maîtrise principal : 2
- Agent de maîtrise : 8
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : 2
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 10
- Adjoint technique de 1^{ère} classe : 8
- Adjoint technique de 2^{ème} classe : 24

Filière animation

- Animateur principal : 2
- Animateur : 1
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : 4
- Adjoint d'animation de 1^{ère} classe : 2

Filière sportive

- Educateur des activités physiques et sportives de 1^{ère} classe : 3
- Educateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe : 1
- Aide opérateur des activités physiques et sportives : 1

Filière police municipale

- Brigadier chef principal : 2
- Brigadier : 5

Filière sociale

- Assistant socio-éducatif principal : 2
- ATSEM de 1^{ère} classe : 1
- Agent social de 2^{ème} classe : 4
(dont 1 emploi à 100 heures mensuelles, et 1 emploi à 10 heures mensuelles)

Filière médico-sociale

- Puéricultrice cadre de santé : 1
- Puéricultrice de classe normale : 1
- Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe : 2

Filière culturelle

- Professeur d'enseignement artistique de classe normale : 1 à raison de 3h20 hebdomadaires
- Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe : 1
- Assistant spécialisé d'enseignement artistique : 1 à raison de 5 heures hebdomadaires
- Assistant d'enseignement artistique : 2
(dont 1 emploi à 1 heure hebdomadaire)

Emplois créés en vertu de l'alinéa 4 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- Intervenant : 1 à raison de 90 heures mensuelles
- Animateur activités : 1
- Professeur de langues : 11 dont :
1 emploi – Alphabétisation à 17 heures hebdomadaires

1 emploi – Anglais à 10 heures hebdomadaires
5 emplois – Anglais à 6 heures hebdomadaires
1 emploi – Espagnol à 2 heures hebdomadaires
1 emploi – Espagnol à 4 heures hebdomadaires
1 emploi – Espagnol à 6 heures hebdomadaires
1 emploi – Allemand à 4 heures hebdomadaires

B- CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS :

- cadre d'emplois des attachés : 1
- cadre d'emplois des rédacteurs : 2
- cadre d'emplois des adjoints administratifs : 2
- cadre d'emplois des techniciens : 2
- suite à un détachement : suppression d'un emploi à temps complet d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2011.

10.MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION EST ATTRIBUE EN RAISON DE NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Liste des emplois de concierge des différents équipements et bâtiments municipaux.

11.PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION D'AGENTS MUNICIPAUX AU 13EME RAID NATURE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

8 participants (135 € par participant) et 2 accompagnateurs (105 € par accompagnateur).

12. INFORMATION COMPLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLEE RELATIVE AUX MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

Les mises à disposition sont accordées du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011.

GRADE	STRUCTURE D'ACCUEIL	ANCIENNE DUREE HEBDOMADAIRE	NOUVELLE DUREE HEBDOMADAIRE
<u>RTS</u>			
EAPS hors classe	BSC Rugby	35h	26h
EAPS hors classe	BSC Rugby	35h	0h
EAPS hors classe	Blagnac Football Club	35h	0h
EAPS hors classe	Blagnac Football Club	22h	22h
EAPS hors classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS hors classe	Blagnac Football Club	12h	12h
EAPS hors classe	Blagnac Tennis Club	35h	35h
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Blagnac Tennis Club	17h30	17h30
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Blagnac Tennis Club	35h	35h
EAPS hors classe	BSC Natation	26h*	26h*
EAPS 1 ^{ère} classe	BSC Athlétisme	15h	28h
EAPS hors classe	BSC Patinage à roulettes	35h	35h
EAPS 1 ^{ère} classe	Blagnac Boxing Club	35h	35h
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Guidon Sprinter	35h	35h
EAPS 1 ^{ère} classe	Blagnac Basket Club	-	35h
Agent de maîtrise	Toulouse-Blagnac Hockey Club	-	35h**
<u>ENFANCE EDUCATION</u>			
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Blagnac Football Club	17h30	20h
<u>VIE LOCALE ET MANIFESTATIONS</u>			
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Blagnac Boxing Club	3h	3h
<u>DRH</u>			
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	<i>Comité des Oeuvres Sociales</i>	35h	3h30***

EAPS : Educateur des activités physiques et sportives

* Mise à disposition à 35 heures hebdomadaires du 1^{er} au 31 juillet 2010.

** Mise à disposition du 1^{er} février au 30 juin 2011.

*** Modification de la durée hebdomadaire de mise à disposition, de 35 heures à 3 heures 30 du 1^{er} janvier au 30 juin 2011.

13. ACCUEIL DE COLLABORATEURS A TITRE BENEVOLE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA MOBILITE DES JEUNES « LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE »

Les bénéficiaires de cette bourse s'engagent à accomplir un acte citoyen à caractère environnemental et/ou social au sein de la collectivité. Il convient donc d'autoriser leur accueil à titre bénévole ainsi que la signature d'une convention entre l'intéressé et la Ville.

QUESTIONS DIVERSES

↳ RENOVATION URBAINE DU QUARTIER « LES SAULES » :

Monsieur LEONARD a évoqué le projet de rénovation urbaine « Les Saules » et notamment la reconstruction d'immeubles en bordure du chemin d'Aussonne dont l'ombre portée va assombrir les habitations, selon les craintes exprimées par les riverains concernés.

MONSIEUR LE MAIRE a répondu que ce projet était en cours d'instruction : le bailleur social, maître d'ouvrage, a engagé la concertation avec les locataires concernés. Le projet n'est donc pas encore arrêté.

MONSIEUR LE MAIRE a souligné que ce dossier était trop important pour être traité en questions diverses et qu'il méritait d'être à nouveau inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal.

↳ STATIONNEMENT ET COMMERCES :

Monsieur LEONARD indique qu'un boulanger, installé sur la nouvelle place du Relais, s'inquiète des possibilités de stationnement pour les clients des commerces.

MONSIEUR LE MAIRE rassure Monsieur LEONARD en indiquant que des places de stationnement ont été prévues et que cette zone passera en zone bleue pour faciliter le « turn over ».

Madame POINSOT indique également que deux commerçants de la rue Pasteur ont les mêmes soucis et souhaiteraient que des places de stationnement soient prévues devant leurs commerces.

MONSIEUR LE MAIRE propose que ces commerçants adressent leurs demandes aux services compétents afin qu'elles soient prises en compte.

<p>AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE, MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 19 HEURES 35.</p>

LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.

***LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HÔTEL DE VILLE
DÈS SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.***